

Trieste 23. Juin 1862. 55

après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser à la date du 8. Mars dernier, me sont parvenus de la part de l'avocat
Larivière de Haerdt de Vienne les documents nécessaires pour l'obtention
de cinq certificats, chacun pour un millième, dans le 10% sur
les bénéfices nets de l'entreprise du canal de Suez qui est la part
attribuable aux fondateurs de ladite entreprise parmi les
quels figurait Mme Mme votre défunt époux et mon très
cher ami, M. Regnelli.

Suivant l'attribution héréditaire, ces titres appartiennent
évidemment à mes deux frères que je ne nommerai pas,
à mes frères Regnelli, sans moins, Madame, y compris,
lesquels ont tous été comme leur mandataire et dépositaire
ledit avocat Haerdt de sorte que je devrais les lui trans-
mettre puisque ils me sont parvenus précisément aujourd'hui
à Paris.

Toutefois, avant de le faire, j'ai voulu vous consulter
en vous priant de me dire par une branche séparée, si
je suis autorisé à agir ainsi et avec un tel succès que
ces certificats puissent échapper au jeu ou au sort de
bien nommés, je profite de l'occasion pour me dire, comme
toujours avec la plus grande et respectueuse considération de vous,
très honnête homme de très bonne réputation.

signe Rovoltella

63